

## Circulaire d'information

**INFCIRC/738**

4 novembre 2008

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

---

### Communication du 26 septembre 2008 concernant la région Moyen-Orient et Asie du Sud envoyée en copie à l'Agence par la mission permanente de l'Inde

1. Le Secrétariat a reçu une copie d'une communication du 26 septembre 2008 concernant la région Moyen-Orient et Asie du Sud envoyée par la mission permanente de l'Inde à la mission permanente du Kazakhstan.
2. Conformément à la demande formulée par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Agence pendant la réunion du Conseil des gouverneurs du 6 octobre 2008, la communication est reproduite ci-après pour information.

**Mission permanente de l'Inde  
auprès des organisations internationales  
à Vienne  
Kärntner Ring 2  
A-1015 Vienne (Autriche)**

Téléphone : +43-1-5058666  
Télécopie : +43-1-5059219  
Courriel : [cpolitical@indianembassy.at](mailto:cpolitical@indianembassy.at)

No.Vien/110/5/08

le 26 septembre 2008

La mission permanente de l'Inde auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à la mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne et, en référence à sa note verbale n° 31-22/1086 datée du 26 août 2008, a l'honneur de lui faire part de ce qui suit :

La note verbale de la République du Kazakhstan a été diffusée aux États Membres de l'AIEA appartenant au groupe MESA (Moyen-Orient et Asie du Sud). Les États Membres appartenant au groupe MESA pensent unanimement qu'il est impossible de prendre en considération la note verbale de la République du Kazakhstan, étant donné que le Kazakhstan ne fait pas partie pour le moment du « groupe MESA ». Toutefois, ils seraient heureux d'étudier une demande de la République du Kazakhstan (en vue de son intégration au « groupe MESA ») après amendement de l'article VI du Statut de l'AIEA, conformément à la résolution GC(43)/RES/19 de la Conférence générale adoptée en 1999.

La mission permanente de l'Inde auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne les assurances de sa très haute considération.

[cachet]

**Mission permanente  
de la République du Kazakhstan  
auprès des organisations internationales  
à Vienne**

- cc. : i) Secrétariat des organes directeurs de l'AIEA – avec référence à la note verbale n° 31-22/1086 de la République du Kazakhstan en date du 26 août 2008  
ii) Toutes les missions permanentes des États Membres appartenant au groupe MESA.